

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

Ecoles de maturité (maturité gymnasiale)

Les écoles de maturité dispensent un enseignement soumis aux principes généraux du Règlement et de l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM et ORM), adoptés en 1995 à la fois par le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Sept disciplines fondamentales garantissent une large et solide formation générale. Une option spécifique ainsi qu'une option complémentaire permettent des profils de formation nuancés, selon les intérêts, les goûts et les projets des élèves. Choisie dès la 1^{re} année, l'option spécifique donne l'accent principal, alors que l'option complémentaire, enseignée durant la 3^e année dans le canton de Vaud, permet soit de renforcer cet accent, soit, au contraire, de le diversifier. Chaque élève doit en outre effectuer un travail de maturité entre la 2^e et la 3^e année. Les écoles de maturité des gymnases vaudois délivrent à la fois le baccalauréat, titre vaudois, et le certificat de maturité, titre suisse reconnu par la Commission suisse de maturité (CSM).

Maturité bilingue français - allemand

Les objectifs et les exigences pour l'obtention d'une maturité avec mention bilingue français - allemand sont les mêmes que pour les autres maturités, mais certains cours sont donnés en allemand. Une partie de la formation est dispensée dans un gymnase de Suisse alémanique ou d'un autre pays de langue allemande.

Ecoles de culture générale et de commerce

L'école de culture générale (ECG) dispense, dans la perspective de formations professionnelles ultérieures exigeantes, une culture générale étendue mais proche des réalités professionnelles. Elle propose cinq options à choix :

- socio-pédagogique,
- santé,
- artistique,
- socio-éducative,
- communication et information.

La première année est un tronc commun. La formation débouche en 3 ans sur un certificat de culture générale, avec la mention de l'option choisie.

Moyennant une année de stage complémentaire en entreprise ou dans une institution, les élèves ayant choisi l'option socio-éducative obtiennent un certificat fédéral de capacité et une maturité professionnelle. Sur un plan statistique, cette formation à la frontière entre la culture générale et la formation professionnelle est comptabilisée en tant que formation gymnasiale par le DFJC et comme formation professionnelle initiale par l'OFS. À noter que l'option commerce – communication et information a disparu au terme de l'année scolaire 2017/2018 au profit de l'option communication et information. Les étudiants en commerce vont eux à l'école de commerce (EC). Le certificat de culture générale, complété par une maturité spécialisée obtenue après une année d'études supplémentaire, permet l'accès aux hautes écoles spécialisées sans complément de formation.

Maturité professionnelle orientation économie et services

Les formations conduisant aux maturités professionnelles relèvent des établissements d'enseignement et de perfectionnement professionnels et non des gymnases, à l'exception de la maturité professionnelle orientation économie et services, type économie, qui peut être obtenue soit après un apprentissage, soit après l'obtention du certificat d'études commerciales de l'école de commerce.

Si les porteurs d'un CFC sont astreints, dans une école professionnelle, à une formation complémentaire de culture générale, les porteurs d'un certificat d'études commerciales doivent, quant à eux, bénéficier d'une pratique professionnelle en entreprise d'une année environ. Le gymnase fournit à l'entreprise ainsi qu'au candidat un programme général de formation et de consignes. C'est sur cette base qu'est défini le programme de formation de chaque candidat, son exécution étant contrôlée conjointement par le gymnase et l'entreprise.

Maturité spécialisée

Après le certificat de culture générale, il est possible de s'inscrire à une année de formation supplémentaire débouchant sur la maturité spécialisée. Suite cohérente de l'option choisie en 2ème et 3ème années, cette maturité spécialisée est le titre indispensable pour entrer en formation dans les hautes écoles spécialisées. A noter que les titulaires d'un certificat d'une autre option peuvent être admis moyennant l'acquisition d'une formation complémentaire.

Cinq maturités spécialisées sont proposées :

- maturité spécialisée orientation pédagogie, sous la forme de cours au gymnase essentiellement ;
- maturité spécialisée santé, intégrant une formation en Ecole de santé ;
- maturité spécialisée communication et information, intégrant une formation à l'ETML, à l'Eracom, à la HEG Genève ou à la HEG-Tourisme de Sierre ;
- maturité spécialisée musique, caractérisée par une formation préprofessionnelle en Ecole de musique ;
- maturité spécialisée travail social, consistant en un stage de longue durée en institution du domaine social ;
- maturité spécialisée arts et design, constituée essentiellement de cours et ateliers dispensés à l'ECAL.

Seule la première maturité spécialisée (orientation pédagogie) se déroule essentiellement dans le cadre du gymnase.

Autres formations complémentaires

Le certificat de culture générale peut être préparé à l'école de culture générale pour adultes (ECGA) en cours du soir.

En outre, une passerelle appelée « Dubs », du nom de son initiateur, permet aux bénéficiaires d'une maturité professionnelle l'accès aux hautes écoles universitaires aux mêmes conditions que les bénéficiaires d'une maturité gymnasiale, pour autant qu'ils réussissent un examen complémentaire.

Gymnases cantonaux vaudois

Le canton de Vaud compte 11 gymnases. Chacun comprend en principe une école de maturité et une école de culture générale et de commerce. Il s'agit :

- des 8 gymnases de la région lausannoise : Bugnon (Ours et Sévelin), Chamblandes à Pully, la Cité, Beaulieu, Auguste Piccard, Provence, Renens et Bussigny
- du gymnase de Burier à la Tour-de-Peilz
- du gymnase de Nyon
- du gymnase d'Yverdon
- du gymnase de Morges
- du gymnase d'Etoy.

Il convient encore d'ajouter le gymnase intercantonal de la Broye (GyB) à Payerne, placé sous la surveillance conjointe des cantons de Vaud et de Fribourg.

FILIERES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Filières professionnelles

Au niveau secondaire II, le terme d'apprentissage est remplacé par celui de formation professionnelle initiale (la maturité professionnelle fédérale représentant une étape supplémentaire de la formation professionnelle).

L'objectif de la formation professionnelle initiale est de permettre l'acquisition du savoir-faire nécessaire à l'exercice d'un métier.

La formation professionnelle initiale est la voie suivie par le plus grand nombre de jeunes. Elle peut s'acquérir soit selon le système dual (formation pratique en entreprise et cours théoriques en école) soit dans une école professionnelle à plein temps.

Formation élémentaire

La formation élémentaire s'adresse aux jeunes libérés de la scolarité obligatoire, capables d'exercer une activité dans un milieu économique et qui, en raison de difficultés personnelles diverses, ne peuvent entreprendre un apprentissage. Elle permet l'acquisition de procédés simples de travail ou de fabrication et assure une mobilité professionnelle. A la fin de la formation, un contrôle des acquis détermine si les objectifs de la formation ont été atteints. Si tel est le cas, il est délivré une attestation fédérale.

Formation pratique

La formation pratique s'adresse aux jeunes qui, à l'issue d'une année d'apprentissage, présentent de bonnes capacités pratiques et peuvent acquérir sans difficulté l'ensemble des savoir-faire pratiques prévus par le règlement d'apprentissage, mais sont inaptes à suivre l'enseignement théorique obligatoire, malgré les mesures d'appui dont ils ont bénéficié. Les candidats qui réussissent l'examen final reçoivent une attestation cantonale.

Formation professionnelle initiale en entreprise (mode dual)

La durée de formation est de deux à quatre ans. La formation professionnelle initiale de deux ans s'achève en règle générale par un examen qui donne droit à une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). La formation professionnelle initiale de trois ou quatre ans conduit à l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC).

Pendant la durée de l'apprentissage, l'apprenti reçoit une modeste rémunération. L'entreprise formatrice assure la qualité de la formation pratique qu'elle dispense. La surveillance de l'apprentissage est assurée par un ou plusieurs commissaires professionnels par profession ou par domaine professionnel, nommés par le Canton sur proposition des organisations du monde du travail concernées.

Formation professionnelle initiale en école (à plein temps)

Les cours et la formation pratique ont lieu à plein temps dans une école professionnelle (école commerciale, école des métiers, école d'arts appliqués) et débouchent sur un certificat fédéral de capacité (CFC) ou un diplôme de valeur au moins équivalente.

Formation professionnelle accélérée (FPA) ou formation professionnelle condensée (FPC)

Ces deux filières de formation professionnelle permettent aux porteurs d'une maturité gymnasiale et aux jeunes issus d'une école de culture générale ou d'une école de commerce d'acquérir une formation professionnelle et un CFC dans un certain nombre de professions. La FPA dure 2 ans et la FPC 3 ans.

Préapprentissage

Le préapprentissage permet à un jeune désireux d'entreprendre un apprentissage dans une profession, mais qui ne peut le faire d'emblée en raison d'un retard scolaire important, de se préparer. Il ne s'agit pas d'une formation en soi mais d'une transition d'une année qui initie le jeune à la pratique professionnelle et offre un rattrapage scolaire ciblé. Le préapprentissage peut s'effectuer en mode dual ou en école des métiers.

Maturité professionnelle

Les écoles professionnelles offrent la possibilité de préparer un diplôme fédéral de maturité professionnelle. La **maturité professionnelle** a pour but de donner aux apprentis et aux titulaires d'un CFC une formation en culture générale de haut niveau leur permettant notamment d'accéder aux différentes filières des hautes écoles spécialisées (HES) reconnues par la Confédération. La maturité professionnelle peut être préparée en cours d'apprentissage, dual ou à plein temps : on parle alors de **maturité professionnelle intégrée**. Elle peut aussi être préparée après l'apprentissage, à plein temps (**modèle CFC + 1**) ou en cours d'emploi (**modèle CFC + 2**).

Les écoles de maturité professionnelle vaudoises offrent cinq orientations différentes qui se distinguent par les branches spécifiques enseignées :

- technique, architecture et sciences de la vie
- nature, paysage et alimentation
- économie et services
- arts visuels et arts appliqués
- santé et social.

Chaque orientation correspond à un ou plusieurs domaines professionnels qui lui sont propres et regroupe ainsi un grand nombre de professions apparentées.